

## Comité syndical Réunion du 7 février 2018

Date de convocation 30 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 7 février à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Pascale SAULNIER

### État de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE		
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE		
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	Proc Archambault K
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		x
M	ALLUIN	Jean Bernard	MARCILLY s/VIENNE		
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	Proc Thouvenin
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	x	Proc Brunet D
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		x
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	x	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	x	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	x	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE		
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	SUTEAU	Claudine	PORTS s/VIENNE	x	
*Mme	ROLLANT	Delphine	PORTS s/VIENNE		x
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY		
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY		
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		x

Le quorum étant atteint avec 12 conseillers syndicaux habilités à voter, dont 3 délégués détenteurs d'un pouvoir (Mme Archambault Katia pour Mme James, Mme Brunet pour M. Vandendorpe et Mme Thouvenin pour M. Massé) le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

- Organisation de la semaine scolaire
- Budget 2018
- Gouvernance

La séance fait l'objet de la présentation d'un support visuel joint au présent compte-rendu.

Préalablement à la soumission au conseil syndical du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 11 janvier 2017, le Président rappelle les modalités de fonctionnement de l'assemblée territoriale de l'EPCI que constitue le SIEPVV.

Rappel des informations de la séance du 11 janvier 2018 : « Le Maire fait approuver le PV de la séance précédente et prend note des modifications éventuelles. »

Quelques précisions encore sur les procédures de fonctionnement des assemblées, 4 types de documents conduisent les travaux :

1. Le rapport de séance : il est de la responsabilité du Maire ou du Président qui fixe le cadre des sujets et organise la forme et le fonds des débats
2. Les délibérations qui sont prises en séance selon les modalités de vote adoptées et transmises au contrôle de légalité
3. Le compte-rendu de séance qui relève de la responsabilité du maire ou du Président et qui fait l'objet d'une publication publique rapide
4. Le procès-verbal de séance qui est rédigé par le ou la secrétaire de séance, soumis à l'approbation du conseil qui peut le corriger ou pas.

La méthode mise en place dès le mois d'avril 2014 est rappelée aux membres du conseil syndical :

1. Un rapport de séance exhaustif examiné par les conseillers avec échanges, débats et décisions
2. Sous 24 à 48 heures, le rapport est transmis au secrétaire qui complète selon ses propres convictions par le déroulé de la séance et l'expression des votes,
3. Dans un souci de cohérence, le secrétaire retourne le PV au Président qui publie le compte-rendu, transmet les délibérations au contrôle de légalité et rend destinataire chaque conseiller.

Dans cette procédure, le compte-rendu et le PV sont fusionnés, à partir du rapport examiné. Sous 48 à 72 heures les conseillers sont destinataires.

Depuis avril 2014, 29 secrétaires ont fonctionné sur cette méthode. Le PV du 11 janvier a été remis en cause dans sa procédure d'où un envoi tardif sous 15 jours

Dès lors, le procès-verbal réalisé est soumis aux membres du conseil syndical qui l'approuvent avec ou sans remarque.

La question est donc posée de savoir s'il y a des remarques.



Le Président souhaite faire une remarque sous forme de complément d'information à propos de l'ENT approuvé par le conseil en sa séance du 11 janvier 2017.

Le Président a interrogé Monsieur Ward Hoover, responsable du CARM sur la gratuité d'un ENT.

La réponse est la suivante : « L'information qui vous a été portée concernant un ENT gratuit fait sans doute référence à Benelux School, ENT avec lequel la Direction Académique est en cours de négociation.

Pour ce qui est de la gratuité, il faut sans doute nuancer quelque peu; en effet, un accès gratuit à cet ENT est proposé mais pour une classe seulement.

Autant de classes peuvent ainsi s'inscrire en "individuelle" gratuitement mais resteront chacune isolée avec leur seul et unique espace ENT.

Dès lors, que l'on souhaite respecter l'esprit et la philosophie de l'ENT, il faudra souscrire à un abonnement par école de l'ordre d'une cinquantaine d'euros quel que soit le nombre de classes ou d'élèves.

Je vous invite à consulter à ce sujet les informations sur le site de Beneylu School:

<https://beneylu.com/school/fr/prix>

Pour ce qui est de Marcilly, les ordinateurs portables ont été paramétrés par le CARM mais suite à la défaillance du serveur Amonecole auquel ils étaient rattachés, ils sont en effet "difficilement" utilisables, voire inutilisables...

Aussi, je me propose de venir remédier à cette situation le mardi 13 février à l'école pour dans un premier temps sortir les portables du domaine du serveur et les configurer pédagogiquement en "isolé». »

Il est rappelé la situation du serveur « amonecole » de l'école de Maillé et la perspective de mettre en place un ENT sur le RPI. Le GIP RECIA dont le SIEPVV est déjà partenaire dans l'expérimentation de la GED poursuit cette expérimentation avec la mise en place d'une ENT en coopération avec les services de l'éducation nationale (CARM) sous le timbre du GIP.

Un véritable service offert aux écoles, aux parents et aux enfants dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives. À propos du coût de l'ENT, le Président informe que le montant a été fixé par le GIP RECIA pour 2018 à hauteur de 45 € par école pour l'année.

Complété des remarques figurant ci-dessous, le compte-rendu de la séance du conseil syndical du 11 janvier 2018 est approuvé.

## ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le Président informe les membres du conseil syndical qu'il a reçu en date du 16/01/2018 du cabinet DSDEN37 un message titré « CONCERNE UNIQUEMENT LES MUNICIPALITÉS RESTÉES A 4 JOURS 1/2 À LA RENTRÉE 2017 »

Le courrier en pièce jointe du message précise :

« Le cadre général, tel qu'il a été défini par le décret de 2013 cité en référence, reste celui d'une semaine scolaire organisée sur neuf demi-journées et les communautés éducatives satisfaites de leur organisation actuelle peuvent la conserver. Si tel est votre cas, vous n'avez aucune démarche particulière à faire. Vous veillerez cependant à renouveler votre PEDT si celui-ci arrive à échéance.

Toutefois, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les dérogations à l'organisation existante ne doivent pas, conformément au décret cité en référence, avoir pour effet :

- de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires,
- ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée,
- ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement,

Par ailleurs, le directeur académique doit s'assurer de la cohérence de l'éventuelle nouvelle organisation scolaire avec les objectifs poursuivis par le service public d'éducation et avec le projet d'école. Il vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant.

Pour pouvoir bénéficier de la dérogation prévue par le décret, je vous invite à me saisir en utilisant l'imprimé ci-joint, dont je vous précise qu'il devra être intégralement complété et accompagné des pièces justificatives pour être instruit.

Afin d'instruire votre demande, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre votre dossier complet<sup>1</sup> pour le 16 février 2018 dernier délai à l'adresse suivante : [ce.carte1-37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.carte1-37@ac-orleans-tours.fr) avec copie à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de votre circonscription.

Après avoir consulté l'autorité organisatrice des transports scolaires, j'arrêterai ma décision et vous la communiquerai fin mars – début avril afin de vous permettre d'informer les familles des horaires de vos écoles à la rentrée 2018. »

Le Président rappelle la consultation opérée par les représentants des parents d'élèves au conseil d'école : « Nous, Représentants des parents d'élèves, avons décidé de vous consulter au sujet de l'organisation des rythmes scolaires pour l'année prochaine 2018-2019. En effet, la réglementation en vigueur laisse depuis juin 2017 le choix aux autorités locales d'opter soit pour une semaine d'école de 4 jours, soit pour une semaine de 4,5 jours. Pour rappel, deux instances sont décisionnelles en la matière: le conseil du SIEPVV dans lequel siègent 3 élus par commune membre, et le conseil d'école dans lequel nous disposons de 8 voix sur 21. En cas désaccord entre les 2 instances, charge au Directeur Académique de statuer.

Votre avis nous engagera: nous voterons en fonction de la majorité qui se dégagera des résultats de la consultation. Vous disposez d'un bulletin par parent. »

Chaque parent a été invité à se prononcer et les résultats sont sans appel :

293 participants sur 374 parents, soit un taux de participation de 78%.

233 suffrages exprimés se sont déclarés favorable à 4 jours, soit 80%.

Le Président a par ailleurs rappelé le courrier RAR reçu le 23 janvier 2017 sous la signature de 11 conseillers syndicaux qui demandent « d'organiser une réunion du comité syndical avant la fin du mois, afin de statuer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de septembre 2018. »

Le Président propose donc de voter sur la question relative à l'OTS 2018/2019 : 4 jours ou 4,5 jours.

.... Conseillers constituant plus du ¼ des membres du conseil syndical demandent un vote public

.... Conseillers constituant moins du 1/3 des membres du conseil demandent le vote à bulletin secret.

Il est donc opéré un vote public et chaque conseiller, à tour de rôle exprime son vote

			VOTE				VOTE
Mme	<b>ARCHAMBAULT (Mme JAMES)</b>	Katia	4 jours	M.	<b>DANQUIGNY</b>	Pierre-Marie	4,5 jours
Mme	<b>JAMES</b>	Anne-Lise	4 jours	M.	<b>POUJAUD</b>	Daniel	4,5 jours

*Mme	SAULNIER	Pascale	4 jours	Mme	SUTEAU	Claudine	4,5 jours
M.	MASSE	David	4 jours	*Mme	ROLLANT	Delphine	4,5 jours
M.	VANDENDORPE	Benoît	4 jours	Mme	THOUVENIN (M.MASSE)	Catherine	4 jours
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	4 jours	Mme	BRUNET (M VANDENDORPE)	Dominique	4 jours
M.	GAUTRON	Philippe	4 jours	*Mme	FONTAINE	Denise	4 jours
Mme	BUROLLET	Stéphanie	4,5 jours				

Par 10 voix pour 4 jours et 5 voix pour 4,5 jours, le conseil syndical sollicite la dérogation prévue par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 et complète le tableau du formulaire de dérogation sur la base des horaires de cette année avec une ventilation sur 4 jours des 3h20 du mercredi matin.

## 1. ORGANISATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Matin : Nouâtre / Marcilly / Maillé AM : Maillé-Marcilly / Nouâtre / Marcilly		Horaires de l'école		Durée	Durée totale de la journée
		Début des cours	Fin des cours		
<b>LUNDI</b>	Matin	8h40/ 8h50/ 9h	12h/ 12h10 /12h20	3h20	6h
	Après-midi	13h40/ 13h50 /14h	16h20/ 16h30 / 16h40	2h40	
<b>MARDI</b>	Matin	8h40/ 8h50/ 9h	12h/ 12h10 /12h20	3h20	6h
	Après-midi	13h40/ 13h50 /14h	16h20/ 16h30 / 16h40	2h40	
<b>JEUDI</b>	Matin	8h40/ 8h50/ 9h	12h/ 12h10 /12h20	3h20	6h
	Après-midi	13h40/ 13h50 /14h	16h20/ 16h30 / 16h40	2h40	
<b>VENDREDI</b>	Matin	8h40/ 8h50/ 9h	12h/ 12h10 /12h20	3h20	6h
	Après-midi	13h40/ 13h50 /14h	16h20/ 16h30 / 16h40	2h40	

**DUREE TOTALE DE LA SEMAINE** **24h**

Dans les situations 2 et 3 et afin de vérifier l'impact sur le transport scolaire d'un éventuel changement d'organisation scolaire à la rentrée 2018 (4 jours), merci de compléter les informations ci-dessous :  
Matin : Nouâtre / Marcilly / Maillé et  
AM : Maillé-Marcilly / Nouâtre / Marcilly

Horaires des <u>transports</u> année scolaire 2017/2018			Horaires des <u>transports</u> dans le cas d'une semaine à 4 jours		
Lundi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50	Lundi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50
	Soir	16h30/ 16h35 /16h35		Soir	16h30/ 16h35 /16h35
Mardi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50	Mardi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50
	Soir	16h30/ 16h35 /16h35		Soir	16h30/ 16h35 /16h35
Mercredi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50			
	Midi	12h15-12h20 /12h25 / 12h42			
Jeudi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50	Jeudi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50
	Soir	16h30/ 16h35 /16h35		Soir	16h30/ 16h35 /16h35
Vendredi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50	Vendredi	Matin	8h35 / 8h40 / 8h50
	Soir	16h30/ 16h35 /16h35		Soir	16h30/ 16h35 /16h35
Samedi	Matin				
	Midi				

## BUDGET 2018

Les documents fournis aux membres du conseil syndical sont rappelés de façon exhaustive

Documents remis pour la séance du 23 novembre 2017	Documents remis pour la séance du 11 janvier 2018
Production d'état des crédits consommés	Production d'état des crédits consommés
Ordonnateur	Ordonnateur
Situation comptable au 15 novembre 2017	Situation comptable au 10 janvier 2018
Mandats de dépenses du 15 novembre 2017	Mandats de dépenses du 10 janvier 2018
Titres de recettes au 15 novembre 2017	Titres de recettes au 10 janvier 2018
	Ventilation des dépenses du 10 janvier 2018
Comptable public Document du 24 janvier 2018 Etat des crédits consommés au 24/01/2018	

Le Président rappelle que lors de la séance de « brassage budgétaire » du 31 janvier 2018, les comptes ont été vérifiés ligne par ligne pour une concordance totale entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.

Le Président rappelle également les votes lignes par ligne opérés en séance du conseil syndical du 23 novembre 2017

Le BP 2018 se construit donc à partir des éléments suivants :

- **La réalité des dépenses et des recettes 2017**
- **La prise en compte des reliquats 2017**

- Les votes du 23 novembre 2017
- L'OTS à 4 jours et ses incidences sur les contrats des personnels

#### Calculs produits novembre 2017

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130
Restauration	90172,1114	45368,09	135540
Ecole	193324,662	81444,01	274769
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8
TOTAL	346976,057	159735,57	506712
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,2

#### Calcul ajustés janvier 2018

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130,00
Restauration	89151,18	45368,09	134519,27
Ecole	161776,33	81444,01	243220,34
A&L	59352,50	12793,47	72145,97
TOTAL	310280,02	159735,57	470015,59
SUBVENTION EQUILIBRE			358430,20

Rappel des charges salariales avec une simulation excluant les TAP en 2018/2019

EVOLUTION DES CHARGES SALARIALES									
	36 semaines	Annualisation	2018	2017	Différence	charges 2017	Variation	charges 2019	
CANTINE 1	1042,00	1185,28	22,79	22,79	0,00	1 639,01 €	0,00%	1 639,01 €	0,00 €
CANTINE 2	400,48	455,55	8,76	15,07	-6,31	1 196,36 €	-41,89%	695,26 €	-501,10 €
CANTINE 3	1024,00	1164,80	22,40	22,40	0,00	1 635,37 €	0,00%	1 635,37 €	0,00 €
A&L 1	991,24	1127,54	21,68	24,70	-3,02	1 702,55 €	-12,22%	1 494,49 €	-208,06 €
CANTINE 4	736,00	837,20	16,10	16,10	0,00	2 332,85 €	0,00%	2 332,85 €	0,00 €
ENTRETIEN 1	890,76	1013,23	19,49	20,00	-0,52	1 345,80 €	-2,59%	1 311,01 €	-34,79 €
ENTRETIEN 2	1165,12	1325,32	25,49	28,85	-3,37	2 093,03 €	-11,67%	1 848,85 €	-244,18 €
A&L 2	1173,76	1335,15	25,68	33,23	-7,55	2 337,31 €	-22,73%	1 806,09 €	-531,23 €
ATSEM 1	1384,00	1574,30	30,28	34,21	-3,94	2 355,85 €	-11,51%	2 084,72 €	-271,13 €
ATSEM 2	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	2 540,70 €	0,00%	2 540,70 €	0,00 €
ATSEM 3	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	3 112,82 €	0,00%	3 112,82 €	0,00 €
A&L 3	486,88	553,83	10,65	14,78	-4,13	1 479,92 €	-27,96%	1 066,08 €	-413,84 €
ADMIN	411,50	468,08	9,00	9,00	0,00	746,36 €	0,00%	746,36 €	0,00 €
						24 517,93 €		22 313,60 €	
						294 215,20 €		267 763,19 €	
<b>Charges de personnels en 2018</b>					8 mois	196 143,47 €	4 mois	89 254,40 €	
						<b>285 397,86 €</b>			

Les tableaux suivant reprennent l'intégralité des services des personnels pour mesurer l'incidence de la modification de l'OTS.

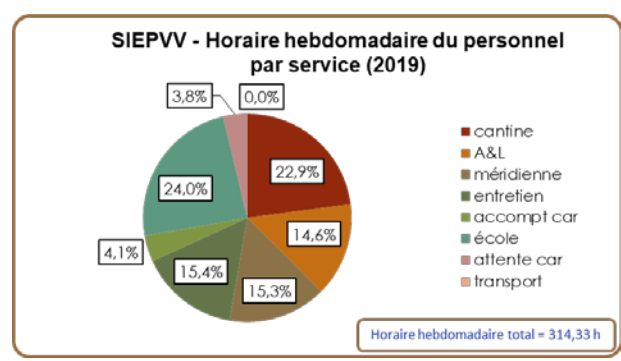
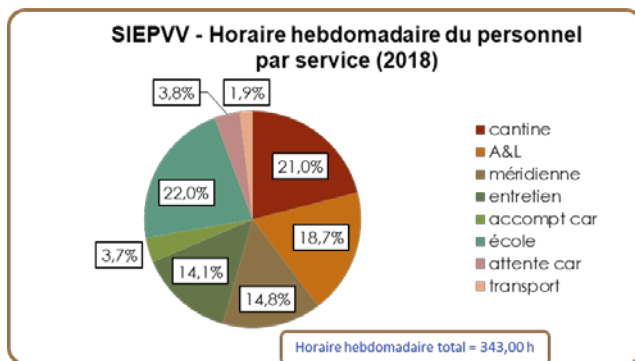
Le premier tableau fait l'état exact de la situation 2017/2018

Le second tableau est établi à partir d'un OTS à 4 jours avec 8 demi-journées d'école









### Les votes du 23 novembre 2017 (cf. PV du 23 novembre 2017)

L'examen des lignes budgétaires et la finalisation de l'ébauche du budget 2018 sur le tableau ci-contre

Pour achever le travail de construction, le chapitre 11 des charges générales est examiné ligne par ligne avec des choix opérés par vote notamment à propos :

- Des fournitures scolaires (6067) pour lesquels par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention le montant global annuel est porté à 10000 €, charges de photocopies comprises
- Du transport collectif (6247) avec une inscription réduite à 5000 €
- Sur proposition d'un représentant de la commune de Marcilly, le transport des moins de 3 ans est abandonné par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 abstentions
- Sur proposition d'une représentante de la commune de Maillé, l'enveloppe consacrée au théâtre pour l'année scolaire 2018/2019 sera réduite à 5000 €. Un devis est distribué en séance et une communication sera effectuée auprès des enseignants.
- Ligne 6135 (informatique) 28000€->25000€ pas de baisse plus importante possible puisque la location des ordinateurs est en cours.
- Ligne 6156 (maintenance) 7500€->5000€
- Ligne 6161 (assurance) 2600€->2000€ tarif renégocié
- Ligne 6247(transport) 2000€->5000€
- Ligne 6281 (CNAS), vérifier que le CNAS est utilisé ou non par les personnels du SIEPVV.
- Les lignes du chapitre 11 sont reproduites à la hauteur des réalisations.

Pour les autres chapitres et notamment pour le chapitre 12, l'ouverture des comptes se fait par application des réalisations budgétaires 2017, tant en dépenses qu'en recettes. Le projet de budget qui sera soumis au vote de l'assemblée en janvier 2018 figure en annexe du compte-rendu

### La prise en compte des reliquats 2017 : Séance du 23 novembre 017 et Séance du 21 décembre 2017

#### Séance de brassage budgétaire du 31 janvier 2018

Vérification ligne par ligne de l'adéquation entre les données de l'ordonnateur et du comptable A l'Euro près tout est concordant, le compte administratif (état des crédits consommés remis le 11 janvier 2018) et le compte de gestion (état des crédits consommés) sont identiques.

Proposition d'approbation des deux documents (documents papier)

#### L'OTS à 4 jours et ses incidences

La fin des TAP.....réduction des horaires des personnels

Le mercredi sans école..... réduction des horaires des personnels

La perte du fonds national de soutien aux TAP

La perte des aides de la CAF sur les heures de TAP

Fin des cycles « natation et équitation » pour des raisons à la fois techniques et économiques

Pour mémoire et avant d'examiner la proposition du budget 2018, il est rappelé le vote du conseil syndical du 12 mars 2015



Le tableau ci-dessous donne les variations prévisionnelles en masses financières et les taux.

Communes	Contribution 2014	Contribution 2015	Variation en masse	Taux	Rappel Subv Equilibre cantine	Bilan
Maillé	44 565 €	47 910 €	3 345 €	7,51%	11 000,00 €	-7 655 €
Marcilly/Vienne	49 314 €	63 890 €	14 576 €	29,56%		14 576 €
Nouâtre	74 692 €	86 115 €	11 423 €	15,29%	19 000,00 €	-7 577 €
Ports/Vienne	26 833 €	36 792 €	9 959 €	37,11%		9 959 €
Pussigny	8 596 €	9 293 €	697 €	8,11%		697 €
Total	204 000 €	244 000 €	40 000 €	19,61%	30 000 €	

Outre la subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du service de restauration scolaire, à partir de 2016, en année pleine, le budget du syndicat intègre la totalité du budget des cantines. Une proposition de budget primitif 2018 est examinée par le conseil syndical. Le tableau suivant reprend l'intégralité des données examinées en séance par les membres présents du conseil syndical.

BUDGET PRIMITIF 2018 SEANCE DU 7 FEVRIER 2018										
Sens	Section	Chapitre	Compte	Total Prévu	DM1 Ordo	Total	Ordonné	Report 2017	BP 2018	
				INFORMATIONS DM1 21 DECEMBRE 2017				INFO	23/11/2017	07/02/2018
D	F		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>527833,18</b>	<b>7170,88</b>	<b>535004,06</b>	<b>516490,1</b>	<b>11/01/2018</b>	<b>467131,78</b>	<b>444131,78</b>
D	F	011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>190475,83</b>	<b>-22477,93</b>	<b>167997,9</b>	<b>149483,94</b>		<b>142281,09</b>	<b>174385,43</b>
D	F		60226 - Vêtements de travail	300	-300	0	0		0	0
D	F		6023 - Alimentation	500,3	-500,3	0	0		0	0
D	F		6042 - Achats prestations de services	45000	-993,33	44006,67	36518,24	6923,58	45000	52000
D	F		60611 - Eau et assainissement	2000	-117,06	1882,94	1882,94		2000	2000
D	F		60612 - Énergie - Électricité	14000	-3998,71	10001,29	10001,29	5584,84	14000	20000
D	F		60621 - Combustibles	4000	-1054,95	2945,05	2945,05	3709,5	7000	7400
D	F		60622 - Carburants	400	296,81	696,81	696,81	84,61	400	500
D	F		60631 - Fournitures d'entretien	3200	443,14	3643,14	3643,14		3700	3700
D	F		60632 - Fournitures de petit équipement	2600	-1603,41	996,59	996,59	174,67	1000	1200
D	F		60636 - Vêtements de travail	320	-320	0	0		320	320
D	F		6064 - Fournitures administratives	200	-74	126	126		150	150
D	F		6067 - Fournitures scolaires	16000	-1322,05	14677,95	14677,95	1169,44	10000	11200
D	F		611 - Contrats de prestations de services	21000	-5615	15385	15385	980,96	15000	16000
D	F		6132 - Locations immobilières	350	-350	0	0		0	0
D	F		6135 - Locations mobilières	28000	-7987,79	20012,21	20012,21	2514,34	25000	23000
D	F		6156 - Maintenance	7500	-3707,09	3792,91	3792,91	330,59	4081,09	4100
D	F		6161 - Assurance multirisques	2600	-2144,03	455,97	455,97		2000	2000
D	F		6168 - Autres primes d'assurance	20	-20	0	0		0	0
D	F		6188 - Autres frais divers	900	-900	0	0		0	0
D	F		6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500	-384	116	116	191,21	500	350
D	F		6228 - Divers	11025,53		11025,53	0		5000	23135,43
D	F		6247 - Transports collectifs	20000	11860,8	31860,8	31860,8		0	0
D	F		6248 - Divers	3700	-3700	0	0		0	0
D	F		6251 - Voyages et déplacements	300	-300	0	0		0	0
D	F		6261 - Frais d'affranchissement	500	-59,92	440,08	440,08		450	450
D	F		6262 - Frais de télécommunications	5000	-1875,78	3124,22	3124,22	607,87	3500	3700
D	F		627 - Services bancaires et assimilés	500	-192,26	307,74	307,74	356,53	700	700
D	F		6281 - Concours divers (cotisations...)	0	241,74	241,74	241,74		2400	2400
D	F		6288 - Autres services extérieurs	60	23,6	83,6	83,6		80	80
D	F	012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>318296</b>	<b>33062,38</b>	<b>351358,38</b>	<b>351358,38</b>		<b>307606</b>	<b>256435</b>
D	F		6218 - Autre personnel extérieur	85000	-10282,85	74717,15	74717,15	18395,21	22296	40000
D	F		6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	160	20,96	180,96	180,96		160	120
D	F		6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2400	1720,84	4120,84	4120,84		4200	3300
D	F		6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	460	83,25	543,25	543,25		550	420
D	F		6411 - Personnel titulaire	80000	19044,57	99044,57	99044,57		100000	77000
D	F		6413 - Personnel non titulaire	80000	-2888	77112	77112		80000	61600
D	F		64168 - Autres emplois d'insertion	0	10462,19	10462,19	10462,19		10000	7700
D	F		6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40000	2048,3	42048,3	42048,3	72,17	45000	32000
D	F		6453 - Cotisations aux caisses de retraite	22000	6255,72	28255,72	28255,72		30000	22000
D	F		6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5100	519,6	5619,6	5619,6		5700	4400
D	F		6455 - Cotisations pour assurance du personnel	2300	5048,5	7348,5	7348,5		7500	5800
D	F		6475 - Médecine du travail, pharmacie	750	525,3	1275,3	1275,3		1500	1555
D	F		6478 - Autres charges sociales diverses	126	504	630	630		700	540
D	F	022	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>80</b>	<b>-80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>80</b>	<b>80</b>
D	F		022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	80	-80	0	0		80	80
D	F	023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3831,35</b>	<b>0</b>	<b>3831,35</b>	<b>3831,35</b>		<b>3831,35</b>	<b>3831,35</b>
D	F		023 - Virement à la section d'investissement	3831,35	0	3831,35	3831,35		3831,35	3831,35
D	F	65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>13650</b>	<b>-3032,03</b>	<b>10617,97</b>	<b>10617,97</b>		<b>11833,34</b>	<b>8200</b>
D	F		6531 - Indemnités	7000	-1071,01	5928,99	5928,99		5158,34	4500
D	F		6533 - Cotisations de retraite	300	-51,02	248,98	248,98		300	150
D	F		6535 - Formation	850	-850	0	0		850	0
D	F		6541 - Créances admises en non-valeur	50	-50	0	0		75	50
D	F		6542 - Créances éteintes	0	0	0	0	49	0	50
D	F		65548 - Autres contributions	50	790	840	840		50	50
D	F		657348 - Autres communes	100	3500	3600	3600		100	100
D	F		6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	3300	-3300	0	0		3300	3300
D	F		658 - Charges diverses de la gestion courante	2000	-2000	0	0		2000	0
D	F	67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1500</b>	<b>-301,54</b>	<b>1198,46</b>	<b>1198,46</b>		<b>1500</b>	<b>1200</b>
D	F		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1500	-301,54	1198,46	1198,46		1500	1200
D	I	001	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0		0	0
R	F		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>527833,18</b>	<b>7170,88</b>	<b>535004,06</b>	<b>535004,06</b>		<b>467131,78</b>	<b>444131,78</b>
R	F	002	<b>Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>75133,18</b>	<b>0</b>	<b>75133,18</b>	<b>75133,18</b>		<b>13581,78</b>	<b>13581,78</b>
R	F		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	75133,18	0	75133,18	75133,18		13581,78	13581,78
R	F	013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>9000</b>	<b>4224,13</b>	<b>13224,13</b>	<b>13224,13</b>		<b>4000</b>	<b>4000</b>
R	F		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9000	4224,13	13224,13	13224,13		4000	4000
R	F	70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>93850</b>	<b>-4272,84</b>	<b>89577,16</b>	<b>89577,16</b>		<b>102000</b>	<b>71000</b>
R	F		7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	85000	2162,16	87162,16	87162,16		100000	70000
R	F		7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	300	300	300		0	0
R	F		70878 - par d'autres redevables	8850	-6735	2115	2115		2000	1000
R	F	73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>150</b>	<b>-150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>150</b>	<b>150</b>
R	F		7342 - Versement de transport	150	-150	0	0		150	150
R	F	74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>349000</b>	<b>8023,68</b>	<b>357023,68</b>	<b>357023,68</b>		<b>347200</b>	<b>355200</b>
R	F		74741 - Communes membres du GFP	324000	1339	325339	325339		325000	324000
R	F		7478 - Autres organismes	10000	14368,02	24368,02	24368,02		13000	22000
R	F		7488 - Autres attributions et participations	15000	-7683,34	7316,66	7316,66		9200	9200
R	F	77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>700</b>	<b>-654,09</b>	<b>45,91</b>	<b>45,91</b>		<b>200</b>	<b>200</b>
R	F		7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	-100	0	0		100	100
R	F		7788 - Produits exceptionnels divers	600	-554,09	45,91	45,91		100	100
D	I		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>30031,66</b>	<b>0</b>	<b>30031,66</b>	<b>28451,94</b>		<b>3831,35</b>	<b>2451,63</b>
D	I	001	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>26200,31</b>	<b>0</b>	<b>26200,31</b>	<b>26200,31</b>		<b>2251,63</b>	<b>2251,63</b>
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26200,31	0	26200,31	26200,31		2251,63	2251,63
D	I	20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2000</b>	<b>0</b>	<b>2000</b>	<b>1808,64</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
D	I		2051 - Concessions et droits similaires	2000	0	2000	1808,64		0	0
D	I	21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1831,35</b>	<b>0</b>	<b>1831,35</b>	<b>442,99</b>		<b>1579,72</b>	<b>200</b>
D	I		21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	169		0	0
D	I		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	831,35	0	831,35	19		800	100
D	I		2184 - Mobilier	1000	0	1000	254,99		779,72	100

R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	30031,66	3831,35	2451,63
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0		
R	I		021 - Virement de la section de fonctionnement	3831,35	0	3831,35	3831,35	3831,35	2451,63
R	I		021 - Virement de la section de fonctionnement	3831,35	0	3831,35	3831,35	3831,35	2451,63
R	I		10 - Dotations, fonds divers et réserves	26200,31	0	26200,31	26200,31	0	0
R	I		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	26200,31	0	26200,31	26200,31	0	0
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	516490,1	467131,78	444131,78
R	F		RECETTES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	535004,06	467131,78	444131,78
			RESULTATS	0	0	0	18513,96	0	0
D	I		DEPENSES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	28451,94	3831,35	2451,63
R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	30031,66	3831,35	2451,63
			RESULTATS	0	0	0	1579,72	0	0
			DEPENSES TOTALES	557864,84	7170,88	565035,72	544942,04	470963,13	446583,41
			RECETTES TOTALES	557864,84	7170,88	565035,72	565035,72	470963,13	446583,41
			RESULTATS	0	0	0	20093,68	0	0

L'intégralité des sommes vérifiées par les documents produits est reconduite dans le projet de budget primitif qui, bien entendu, prend en compte la ligne de trésorerie qui a dû être ouverte par l'absence de versement de la contribution de la commune de Maillé et le versement tardif de la commune de Marcilly

Les chapitres sont examinés en recettes et dépenses. Le budget est présenté en équilibre de recettes et de dépenses de fonctionnement pour un montant de 444 131,78 € et en équilibre de recettes et de dépenses d'investissement pour un montant de 2 451,63 €

## GOVERNANCE

Le Président souhaite aborder le sujet de la gouvernance du SIEPVV en souhaitant que cesse « la chasse à l'homme » car, selon des propos rapportés, il semblerait que le « le problème du SIEPVV ne soit pas celui des finance, mais celui de la gouvernance. »

Sur le principe populiste qui veut que lorsque le coupable est désigné, la solution est trouvée, après plus de 8 mois d'agitation, sans doute légitime (?), l'heure d'une mise au point est arrivée

### Gouvernance et situation dégradée en 2014

Une situation dégradée est héritée en 2014 du fait d'un manque avéré de rigueur dans la gestion :

- Aucune donnée sur la gestion de la restauration scolaire
- 7000 € de perte de recettes par absence de suivi des facturations de transport scolaire pour les communes d'Antogny le Tillac, Pouzay et Rilly sur Vienne
- Le règlement des charges communales induites par le fonctionnement des écoles reporté sur les exercices postérieurs aux exercices en cours, et pas de comptabilité d'engagement
- Un budget 2014 réalisé avant la prise de fonction du comité syndical,
- Le règlement des charges de transports scolaires en augmentation constante (de 36 à 86 € par enfants transportés, écoliers et collégiens de 2011 à 2015) sans aucune communication au conseil syndical,
- Sur la base de 250 élèves transportés en moyenne par an, la charge du SIEPVV est passée de 9 000 € à 21 500 € entre 2011 et 2016; soit une augmentation de 138%,
- Des personnels MAD à 100% auprès du syndicat qui auraient dû être mutés depuis longtemps,
- Des conventions de MAD signées pour 6 années alors que la loi prévoit jamais plus de 3 années
- Une situation des personnels sans communication d'un état précis au conseil syndical de 2008 à 2014

### Gouvernance d'une comptabilité en dérive jusqu'en 2014

À noter que dans l'historique comptable, l'année budgétaire 2013 a été entièrement détruite, seul subsiste le compte de gestion du comptable publique

Situation 2014 : Le budget est voté par le conseil syndical du SIEPVV le 27 mars 2014

Fonctionnement : 496 259 €

Investissement : 15168 €

Ce budget est équilibré par un excédent de l'exercice 2013 de 95 921,18 € (77 759 € en fonctionnement)

Le compte administratif 2014 atteste que  
Dépenses de fonctionnement : 435 644 € pour 457 388 € de recettes  
Dépenses investissement : 3 793 € pour 9 708 € de recettes  
Les dépenses sont inférieures de 60 615 € et les recettes de 38 771 €  
L'excédent de clôture est de 27658 € pour l'exercice  
Cumulé, l'excédent de clôture est de 99 284 €

## Gouvernance et la restauration scolaire

### La situation des cantines en 2015

En 2011, PV du 12 décembre, « La cantine de Marcilly n'a pas demandé de subvention cette année car les 60 enfants inscrits permettent un autofinancement. Ils ont même pu faire l'achat d'un robot. Le Conseil les félicite et préconise une aide occasionnelle en fonction d'un besoin particulier. »

En 2013 (PV 15 octobre et 18 décembre), la cantine de Maillé sollicite une aide de 2 000 €. En conseil syndical du 27 mars 2014 (entre les 2 tours des élections municipales), le comité de gestion (excédentaire de 20 700 €) fait l'objet d'une délibération du conseil :

« Après ces réflexions et sur proposition du Président, le Conseil syndical décide et vote à l'unanimité le non versement de subvention au vu des comptes très positifs de l'association gérant la cantine de Maillé. »

PV du 12 mars 2015, le comité syndical examine la situation de la restauration scolaire suite à la demande de la commune de Maillé et du comité de gestion de la cantine

## Gouvernance et la restauration scolaire

Les données de 2015		
Site	Coût global	Subvention
Maillé	31 000 €	11 000 €
Marcilly	35 250 €	2 085 € (Mme Guillet SIEPVV)
Nouâtre	47 000 €	19 000 €
TOTAL	113 250 €	32 085 €
En septembre 2015 mise aux normes DDCS (1 encadrant supplémentaire par site) + fluides		
(139x3x16)= 6672 €	106772 €	129 022 €
Bilan 2017		
	135 540 €	

Le 12 mars 2015, le comité syndical examine la situation de la restauration scolaire suite à la demande de la commune de Maillé et du comité de gestion de la cantine :

Les statuts du RPI ont été rappelés qui confèrent au SIEPVV la compétence cantine scolaire à l'exclusion de la fourniture de repas  
Le constat a été fait de la situation

suivante :

1 - Dans les archives du SIEPVV, aucune disposition ne figure qui transfère cette compétence à une autre collectivité.

2 - Aucune convention n'est établie avec les structures qui portent la restauration scolaire

- Association de Maillé
- Association de Marcilly
- Mairie de Nouâtre

Il existe donc dans ce domaine un vide juridique qu'il convient de combler et de formaliser pour éviter la situation de Maillé.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité des membres présents l'ensemble des dispositions de l'exercice de la compétence cantine scolaire à compter du 1er septembre 2015, charge le Président d'établir les conventions de délégation de service avec les structures en place et intègre le montant de la subvention d'équilibre globale dans le budget 2015. Délibérations des communes

## La gouvernance 2014 et les actions en faveur de l'école

- La prise en charge par le syndicat de la décision du conseil d'école à la rentrée 2014 de finir les cours à 15h20

- Ouverture 1h10 plus tôt du service d'accueil du soir
- Augmentation de la fréquentation, donc augmentation de l'encadrement
- Recherche de ressources pour atténuer la charge et labellisation ALSH par la DDCS dès septembre 2014
- Mise en place d'activités éducatives en lieux et places de la garderie
- Harmonisation des services des personnels notamment sur la réduction de la sieste des tous petites à l'école maternelle
- Sauvetage d'une classe pour la rentrée 2016 par la mise en place d'un transport pour les moins de 3 ans.
- Équipement informatique des écoles sur accord des directrices d'école et en conformité avec les préconisations du CARM et validé par le conseil le 2 juillet 2015
- Au-delà des préconisations du CARM, équipement d'un TNI par école
- Charge pour le syndicat de 11 000 € par an, pris sur le budget sans augmentation de recettes
- Équipement matériel en 2016 pour répondre aux exigences de l'accueil 26 000 €
- Sur la durée de 3 années du mandat c'est 92 000 € d'investissement pour les écoles du RPI votés à l'unanimité des membres du conseil

Après avoir fait ce bilan à la fois de la situation trouvée en 2014, du rappel des intégrations du syndicat des services et des personnels et des investissements réalisés en faveur des écoles, le Président demande une clarification de la situation de gouvernance.

Il pose donc aux membres du syndicat la question de savoir s'il doit continuer à assurer cette gouvernance. La réponse est de deux ordres : oui ou non

Le vote est réalisé à bulletin secret à la demande de plus du 1/3 des membres du conseil syndical.

Résultats du vote : 7 oui ; 6 non ; 1 blanc ; 1 abstention

La séance est levée à 23 heures

Le Président

Daniel POUJAUD